



Relevé de décisions du Bureau Séance du 22 septembre 2017

Présents : Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Michel Lottier, Monique Giraud Lazzari, Michel Calmet, Noel Albin, Romain Bianchi, Cyril Piazza, Pierre Donadey, Christian Dragoni

Absents, excusés : Robert Nardelli, Jean Marc Rancurel, Joel Gosse

0/ Approbation du PV du bureau du 28 juin 2017

A priori approuvé. En cas de remarques, prendre contact avec le DGS.

1/Préparation du conseil communautaire

a) Examen de plusieurs demandes de fond de concours

Au vu des demandes présentées, il est important de vérifier la ventilation dans les années jusqu'en 2019 afin que la planification budgétaire adoptée en avril dernier soit respectée. Tout le monde s'accorde sur le fait que le tableau doit être organisé différemment pour être plus compréhensible. Les montants de Touët de L'Escarène et de Lucéram ne semblent pas corrects dans le tableau présenté ainsi et doivent être vérifiés

Le bureau acte les demandes faites par les communes mais demande de vérifier le calendrier des opérations à financer par le biais des fonds de concours. Dans ce cadre, il faut renouveler la demande aux communes de mettre à jour le calendrier.

b) Avenant pour les associations utilisatrices du stade de foot : Drap football et entente de Lucéram

L'actualisation des avenants pour permettre principalement de responsabiliser les dirigeants des clubs utilisateurs, modifier les plages horaires d'utilisation ne soulève pas de remarques. Cependant, la question de la publicité, notamment pour le stade de foot, qui a été posée à plusieurs reprises par l'association de Drap est à nouveau posée par monsieur Bianchi. Le débat s'enclenche sur la gestion de la publicité et des recettes afférentes et sur une règle à définir pour l'ensemble des équipements communautaires sur la publicité.

Le bureau acte que la commission « équipements culturels et sportifs » doit se réunir afin d'élaborer une position sur cette problématique qui ne doit pas être circonscrite au seul stade de Drap mais applicable potentiellement à tout équipement géré par la communauté de communes

c) Modification du tableau des effectifs

Une proposition est faite pour permettre l'avancement ou la nomination de plusieurs agents de la collectivité. L'impact financier est estimé à environ 15 000 €. Ces changements nécessitent indirectement de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le débat sur le tableau des effectifs s'enclenche sur l'impact budgétaire de cette mesure dans le contexte actuel difficile et sur le fait de savoir si l'ouverture des postes signifie directement la promotion des agents. Il est précisé qu'effectivement une inscription d'un poste dans le tableau des effectifs ne signifie pas nomination d'un agent sur ce poste, sachant que cette nomination relève de la seule autorité territoriale, le Président de la communauté de communes.

Monsieur Lottier estime que ces nominations doivent tenir compte des résultats des services concernés. Selon lui, les résultats du service petite enfance et du service déchets ne le justifient pas.

Par ailleurs, les entretiens programmés pour le recrutement de l'infirmière devrait se caler sur la disponibilité des élus pour les entretiens. La précédente infirmière convenait très bien.

Le bureau acte que le tableau des effectifs, l'avancement doit passer par une réunion des commissions finances et personnel début octobre.

Le tableau des effectifs ne sera pas présenté au prochain conseil communautaire. L'organigramme finalisé de la CCPP sera remis sous peu aux élus.

d) Reconduction de la convention avec le CD pour la lutte contre le frelon asiatique

Ce point ne soulève pas de débat.

Le Bureau valide la reconduction de la convention.

e) Prise de la compétence GEMAPI en 2018

Le débat s'enclenche sur la question de la délégation ou du transfert de la compétence au SMIAGE. Il faut souligner que le SIP aura sûrement des actifs à la date de dissolution (31 décembre 2017) : se renseigner auprès du SIP et de la trésorerie pour connaître le montant de ces actifs. Il faudra tenir compte du fait qu'une partie des communes de la CCPP sont membres du SIP depuis plusieurs années et ont donc contribué à constituer ces actifs.

Le Bureau valide que le prochain conseil communautaire délibère sur le principe de la taxe GEMAPI.

f) Renouvellement du comité de programmation LEADER

Ce point ne soulève pas de débat.

Le Bureau valide la présentation de la nouvelle composition du comité de programmation LEADER qui sera donc soumis pour approbation au prochain conseil communautaire.

g) Document unique et plan d'action

Ce point ne soulève pas de débat.

Le Bureau demande que le document unique et le plan d'action soient transmis par mail et soumis au conseil communautaire.

2/ Autres points :

a/ Lancement de la refonte de la collecte des OM résiduelle à compter du 29 octobre

Le groupe de travail ad'hoc a pu finaliser la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères. Il est proposé de la mettre en place au 1^{er} novembre. L'arrivée du nouveau chef de service doit faciliter ce nouveau type de fonctionnement. Monsieur Bianchi exprime ses réserves sur ce projet au nom de monsieur Nardelli.

Le Bureau valide à la majorité cette nouvelle organisation et son calendrier. Il est proposé une réunion d'information qui sera tenu par les élus auprès du personnel concerné avant la mise en place du nouveau dispositif.

b/ Point sur la situation de la déchetterie de Blausasc

Elle est fermée depuis le 11 août dernier. Le site sera nettoyé et rendu à la commune. La recherche d'un troisième site sur la CCPP, en l'espèce sur la commune de Drap, afin d'accueillir les déchets des particuliers est actée.

La fermeture définitive de la déchetterie est actée par le bureau. Les informations sont à communiquer aux journaux municipaux, notamment de Blausasc (sortie prévue mardi suivant la réunion du Bureau) et à diffuser sur l'inter'com. Le marché pour avoir le troisième site doit être passé avant pour pouvoir l'insérer dans les articles à paraître.

c/ Point sur la dissolution de l'ADPP

Il est proposé d'organiser la validation par l'association de ses comptes 2016 afin de pouvoir finaliser la reprise par la communauté de communes. Ce point ne soulève pas de débat. L'AG et le CA auront lieu le 3 octobre à 17h30.

d/ Point sur l'avis de la PMI sur l'analyse des besoins en personnel dans les crèches de la CCPP

Le bureau est informé des retours reçus de la PMI sur le projet de modification de l'organisation des crèches, suite à une rencontre avec les groupes de travail ad'hoc concernés. Les contraintes réglementaires ne permettent d'aller en deçà des effectifs actuels. Les

demandes d'intervention auprès des députés locaux ont déjà été faites par M Mari pour inviter le Parlement à se pencher sur cette question et assouplir la réglementation.

Le bureau prend acte de cette information mais demande l'étude de solutions alternatives telles que les maisons d'assistantes maternelles ou la réduction des plages d'ouverture, voire la réduction du nombre d'enfants accueillis. Les services devront se renseigner sur les différences de réglementation entre les assistantes maternelles et les crèches.

4/ Question diverses :

- **Proposition d'un bureau spécifique sur les incidences des modifications de la DGF bonifiée sur les compétences et l'aspect financier de la CCPP pour 2018 :** 9 octobre 18h (groupe ad hoc finances + Bureau)

- **Marché des travaux pour la salle polyvalente et de spectacle à la Grave de Peille :**

Le maître d'œuvre vient de présenter son APD. Il est demandé d'être vigilant sur la suite notamment le dépôt de permis

- **Changement du régime indemnitaire RIFSEP**

Le RIFSEP, le nouveau régime indemnitaire sera applicable au 1^{er} janvier 2018. Il n'y aura pas de nouveau délai. Il faut donc y travailler car il reste peu de temps d'ici fin 2017. Il est proposé de recourir à une prestation du centre de gestion d'environ 3000 € pour aider les services à le mettre en place.

Le bureau propose que les commissions ad'hoc finances et personnel s'emparent de ce travail. Il ne souhaite pas le recours au centre de gestion. Il préfère faire faire en interne le travail, puis demander l'avis à titre gracieux du CG 06 avant de présenter le projet au prochain conseil communautaire. Il faut également solliciter l'exemple de la commune de Drap qui l'a déjà mis en place.

- **Route du Rémaurian**

Le bureau est informé par le Président des avancées de la réflexion sur ce projet. La solution la plus viable est celle de conserver le tracé actuel, avec un coût d'environ 1,25 M€ L'alternative d'un autre tracé est finalement écarté. Dans les 15 jours qui suivent, on devrait disposer d'éléments fiables.

- **Demandes diverses :**

Monsieur Lottier demande à se faire communiquer un tableau de l'ensemble des formations suivies par le personnel car il lui semble que des personnels soient très souvent en formation. Egalement, il demande à ce que les tableaux d'analyse des demandes d'entrée en crèche soient harmonisés.

Monsieur Albin signale que les services de la communauté de communes sont difficiles à joindre. Le tableau des coordonnées des services et de l'organigramme devront être transmis aux élus et mairies.